

Décision

Générale

colonial

Décision n° 473 16/04/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 avril 1953

Numéro JO
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro
1 mai 1953

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention d'égale au montant de mille francs métropolitains (140.000 F.M.) est accordée à l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux, pour l'année 1953, au titre de contribution aux frais de fonctionnement de cet organisme. La dépense visée à l'article 1er est imputable à l'article 9, paragraphe 1 du chapitre XXXI (section XV) du budget de fonctionnement du service local pour l'exercice 1953.